

Financé
par l'Union européenne



COUNCIL OF EUROPE



Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe

Promotion de la bonne gouvernance, lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent (SNAC Tunisie)

**Visite d'étude au Conseil de l'Europe (lutte contre le crime économique)
Palais, Strasbourg, 11-13 juin 2014**

Synopsis

Domaine d'activité	Bonne gouvernance et lutte contre la corruption
Type d'activité:	Présentation des standards du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la corruption, lutte contre le blanchiment d'argent, financement des partis politiques, financement des organisations à but non lucratif, bonne gouvernance au niveau local et régional
Pays :	Tunisie
Date et lieu:	12 et 13 juin 2014, Conseil de l'Europe, Strasbourg (France)
Référence budgétaire:	2753
Secrétariat du Conseil de l'Europe :	Guillaume Parent, Coordinateur de programme
Participants:	Programme et liste des participants en annexe I et II Total : 42 (11 femmes et 31 hommes) dont 22 membres de la délégation tunisienne
Institutions/Organisations partenaires :	Secrétariat d'Etat à la bonne gouvernance et la fonction publique Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC)
Origine/référence de l'activité	Programme Sud

Objectifs:

1. Introduction aux méthodologies de l'évaluation type GRECO;
2. Introduction aux standards du Conseil de l'Europe en matière de financement des partis politiques et des campagnes;

3. Introduction aux standards du Conseil de l'Europe en matière de financement des associations à but non lucratif à fin de lutte contre le blanchiment d'argent/financement du terrorisme ; et
4. Introduction à l'assistance technique en matière de coopération parlementaires et à l'attention des autorités locales et régionales.

Documentation :

- *Rapport d'évaluation des risques dans la gestion des domaines de l'Etat et les affaires foncières de la Tunisie*, TP SNAC 1/2014
- *Analyse d'une sélection de lois anti-corruption européennes de lutte et de prévention*, TP SNAC 2/2014
- *Evaluation des risques dans la gestion des domaines de l'Etat et les affaires foncières de la Tunisie - Outil d'évaluation des risques et orientation*, TP SNAC 6/2014
- *Revue et analyse de la contribution des experts marocains au Diagnostic du cadre institutionnel et législatif mené selon la méthodologie développée par le Groupe des Etats contre la corruption (GRECO)*, TP SNAC 7/2014
- *Méthodologie d'évaluation des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme concernant le secteur des organisations à but non lucratif*, UCCE
- Convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption (STE n°173)
- Convention civile du Conseil de l'Europe sur la corruption (STE n°174)

Evaluation générale :

Tout en rappelant combien la Tunisie était un partenaire précieux pour le Conseil de l'Europe et la mise en place de sa politique de voisinage, M. Zoltan Taubner, directeur des Relations extérieures du Conseil de l'Europe a souhaité exprimer sa fascination pour le chemin accompli depuis le Printemps arabe. La seconde phase du programme d'assistance technique visera à renforcer le dialogue politique ainsi que la coopération entre la Tunisie et le Conseil de l'Europe.

M. Samir Annabi, Président de l'INLUCC lui a répondu en reprenant le présent, le passé et les perspectives de la lutte contre la corruption en Tunisie. S'appuyant sur un passé contesté, un présent controversé, M. Annabi a assuré que les perspectives liées aux dispositions assurant la constitutionnalisation des fonctions de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption sont certaines.

M. Anouar Ben Khalifa, Secrétaire d'Etat à la bonne gouvernance et à la fonction publique, a tenu à revenir sur les travaux menés par les autorités tunisiennes depuis le Printemps arabe. Les autorités tunisiennes ont adopté une démarche globale s'agissant de la lutte contre la corruption et la promotion de la gouvernance. S'appuyant sur la mise en place d'une vision stratégique pour lutter contre la corruption en conformité avec les principes et standards internationaux ; la création des cellules de la gouvernance et de la lutte contre la corruption à l'échelle centrale et régionale et l'adhésion aux démarches internationales en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption, la Tunisie a développé un système national d'intégrité ; renforcé les capacités de l'Instance nationale de lutte contre la corruption ; renforcé le rôle de la société civile et des acteurs non gouvernementaux et renforcé les mécanismes de coordination et de communication notamment en ce qui concerne le caractère préventif de la lutte contre la corruption à travers la consécration des principes de bonne gouvernance.

Résultats/conclusions :

La délégation tunisienne de très haut niveau, menée par le Secrétaire d'Etat à la bonne gouvernance et à la fonction publique et le Président de l'INLUCC, réunissait des représentants de l'Assemblée nationale constituante, des organisations professionnelles, de la société civile et des organes de contrôle de la fonction publique, représentant le système tunisien anti-corruption. Cette visite a permis de faciliter les échanges entre ces différents acteurs.

Les participants ont pu écouter les différentes présentations assurées par des collègues du GRECO, du Moneyval, de l'Assemblée parlementaire, de la Division de la bonne gouvernance et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Chaque session a donné lieu à une session de questions et réponses. L'Unité de la criminalité économique a pu exposer les méthodologies développées par le GRECO et Moneyval et rendre compte des différentes activités menées en partenariat avec l'Instance nationale de lutte contre la corruption et l'analyse des risques dans les secteurs particulièrement sensibles.

Les parlementaires ainsi que le Secrétaire d'Etat ont rappelé l'importance accordée par les autorités à la récupération des biens mal acquis par l'ancien président de la République et ont renouvelé leur demande au le Conseil de l'Europe pour faciliter et accélérer les démarches en cours

1. Le séminaire a permis d'exposer la **méthodologie utilisée par le Groupe des Etats contre la corruption (GRECO)** à travers les différents cycles parcourus depuis la fonction du GRECO en 1999.

La [méthodologie du GRECO](#) a été précisée ainsi que les étapes du processus de diagnostic du cadre légal et institutionnel au Maroc tel qu'assuré par le programme dans le cadre de l'assistance technique du Conseil de l'Europe (juillet 2013-février 2014). Les experts marocains associés à ces travaux en vue de développer l'appropriation locale des méthodologies du Conseil de l'Europe ont été associés à cette présentation.

La présentation des différents cycles d'évaluation a permis d'aborder spécifiquement les travaux du GRECO en matière de financement des partis politiques et des campagnes.

- [Site web du GRECO](#)

2. Le séminaire a permis de présenter les travaux du **Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL)** mis en place en 1997.

- [Rapport annuel 2013 de MONEYVAL](#) (2014)
- [Site web de MONEYVAL](#)

3. Le séminaire a permis de développer les **standards du Conseil de l'Europe en matière de financement des partis politiques et des campagnes**.

- CDL-INF(2001)008 - [Lignes directrices et rapport sur le financement des partis politiques adoptés par la Commission de Venise lors de sa 46ème réunion plénière \(Venise, 9-10 mars 2001\)](#)
- CDL-AD(2002)023rev - [Code de bonne conduite en matière électorale: Lignes directrices et rapport explicatif - adoptés par la Commission de Venise lors de sa 52e session \(Venise, 18-19 octobre 2002\) en français](#)
- CDL-AD(2002)023rev - [Code of Good Practice in Electoral Matters: Guidelines and Explanatory Report - Adopted by the Venice Commission at 52nd plenary session \(Venice, 18-19 October 2002\) \(in Arabic\)](#)

- CDL-AD(2006)014 - [Avis sur l'interdiction des contributions financières aux partis politiques provenant de sources étrangères, adoptée par la Commission de Venise lors de sa 66e session plénière \(Venise, 17-18 mars 2006\)](#)
- CDL-AD(2009)021 - [Code de bonne conduite en matière de Partis politiques adopté par la Commission de Venise lors de sa 77e Session plénière \(Venise, 12-13 décembre 2008\) et Rapport explicatif adopté par la Commission de Venise lors de sa 78e session plénière \(Venise, 13-14 mars 2009\)](#)
- CDL-AD(2010)024 - [Lignes directrices sur la réglementation des partis politiques par l'OSCE/BIDDH et la Commission de Venise - Adoptées par la Commission de Venise lors de sa 84e session plénière \(Venise, 15-16 octobre 2010\) en français](#)
- CDL-AD(2013)033 - [Rapport sur l'abus de ressources administratives pendant les processus électoraux, adopté par le Conseil des élections démocratiques lors de sa 46ème réunion, 5 décembre et par la Commission de Venise lors de sa 97ème session plénière les 6 et 7 décembre 2013](#)

3. Le séminaire a permis de décrire les standards du Conseil de l'Europe en matière de **financement des associations à des fins de lutte contre le blanchiment d'argent/lutte contre le financement du terrorisme**. Ces standards, présentés par M. Igor Nebyvaev, administrateur, en remplacement de l'expert qui n'a pas pu faire le déplacement en raison de la grève des transports, sont décrits dans le document technique distribués à l'occasion.

4. En matière **d'assistance parlementaire**, le statut de « partenaire pour la démocratie » a été décrit ainsi que les différents travaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

- [Résolution 1598 \(2008\) Renforcer la coopération avec les pays du Maghreb](#)

5. Une session a été organisée afin de présenter les travaux du Conseil de l'Europe en matière de promotion de la bonne gouvernance et de l'éthique publique à l'attention des pouvoirs locaux et régionaux.

- [Code de conduite européen relatif à l'intégrité politique des élus locaux](#) (1999)
- [Boîte à outil: la grille de référence en matière d'éthique publique](#) / 21 juin 2013
- [C.L.E.A.R outil - Un outil d'évaluation de la participation des citoyens à la vie locale](#) / 06 mai 2013
- [La gestion des performances au niveau local](#) / 25 novembre 2008

Suivi :

Les différents intervenants ont insisté sur la nécessité non seulement d'une coordination entre les bailleurs de fonds internationaux afin de limiter autant que possible la duplication des activités de coopération mais aussi entre les acteurs publics tunisiens.

Les besoins en matière de formation sont cruciaux. Dans ce cadre, le Conseil de l'Europe prépare une formation sur les méthodes d'enquête administrative.

Des besoins ont été exprimés en matière de transparence de la commande publique, récemment réformée en Tunisie.

En raison de la grève de la SNCF, une partie de la délégation n'a pas pu participer aux travaux du 13 juin matin.

Une activité similaire a été menée en octobre 2012 avec les bénéficiaires marocains du programme.

Annexe I

Promotion de la bonne gouvernance, lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent (SNAC Tunisie)

Visite d'étude au Conseil de l'Europe (lutte contre le crime économique) Palais, Strasbourg, 11-13 juin 2014

Projet de programme

Version 13 juin 2014

11 juin 2014 : Programme Sud-Composante 2 : arrivée des participants	
12h40	Vol Tunis-Marseille
17h30	Arrivée à Strasbourg
18h30	Navette vers l'hôtel Hotel ibis Ponts Couverts, 7 Rue De Molsheim, 67000 Strasbourg (tél. : 03 90 22 48 70)
20h30	Diner
12 juin 2014 : Séminaire introductif sur les standards du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la corruption et introduction aux méthodologies du GRECO, Salle 14	
08h15	Départ de la navette de l'hôtel
08h45	Accueil des participants
09h00 – 09h15	Ouverture du séminaire M. Zoltan Taubner, Directeur des Relations Extérieures, Conseil de l'Europe, Strasbourg M. Ridha Zguidane, Consulat de Tunisie à Strasbourg
09h15 – 09h30	La coopération du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la corruption et le crime économique M. Igor Nebyvaev, Administrateur de l'Unité de coopération du crime économique du Conseil de l'Europe
09h30 – 10h00	L'Instance nationale de la lutte contre la corruption (INLUCC) : passé, présent et perspectives M. Samir Annabi, président de l'INLUCC
10h00 – 10h30	Présentation des méthodologies d'évaluation du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la corruption Mme Sophie Meudal-Leenders, Secrétariat du Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO)
10h30 – 11h00	Pause-café
11h00 – 11h30	Présentation du diagnostic du cadre institutionnel et législatif anti-corruption réalisé au Maroc (en application principalement de la méthodologie établie par le GRECO) dans le cadre du « Programme Sud » M. Ahmed Ait Taleb, Commissaire de police divisionnaire, Maroc M. Abdelkarim Setti, Conseiller du Ministre de l'économie et des finances, Maroc

11h30 – 12h00	Thèmes choisis parmi les quatre cycles d'évaluation du GRECO Mme Sophie Meudal-Leenders
12h00 – 13h00	Questions et réponses
13h00 – 14h30	Pause-déjeuner
14h30 – 15h00	Le contrôle du financement des campagnes électorales M. Gaël Martin-Micallef, Juriste, Secrétariat de la Commission de Venise, Division des Elections et des Référendums
15h00 – 15h40	Questions et réponses
15h40 – 16h00	La gouvernance en Tunisie : priorités et perspectives M. Anouar Ben Khelifa, Secrétariat d'Etat chargé de la gouvernance et de la fonction publique
16h00 – 16h30	Présentation des travaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur le Code de bonne conduite des partis politiques M. Pavel Chevtchenko, Secrétaire de la commission des affaires politiques, Secrétariat de l'Assemblée parlementaire
16h30 – 17h00	Présentation du statut de « partenaire pour la démocratie » auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe M. Alessandro Mancini, Secrétariat de l'Assemblée parlementaire
17h15	Départ de la navette pour l'hôtel
13 juin 2014 : Séminaire introductif sur les standards du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de bonne gouvernance au niveau local, Salle 2	
08h15	Départ de la navette de l'hôtel
08h45	Accueil des participants
09h46	Départ du TGV à destination de Paris-Aéroport Charles de Gaulle <i>Départ anticipé d'une partie de la délégation en raison des mouvements sociaux à la SNCF</i>
09h00-09h45	Introduction aux standards internationaux et les pratiques nationales réglementant les associations à but non lucratif en matière de blanchiment d'argent et de lutte contre le financement du terrorisme M. Igor Nebyvaev, Administrateur de l'Unité de coopération du crime économique du Conseil de l'Europe
09h45 – 11h00	Questions et réponses Analyse préliminaire des lacunes du cadre des associations à but non lucratif en Tunisie selon la méthodologie du Conseil de l'Europe
11h00 – 11h15	Pause-café
11h15 – 12h00	Les méthodologies d'évaluation du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme Mme Livia Stoica Becht, chef de l'Unité de monitoring LAB/CFT et relations extérieures, Secrétariat du Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du

	terrorisme (MONEYVAL)
12h00 – 12h30	Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux : son action dans le domaine de la promotion de l'éthique et de la prévention de la corruption / Nouvelles perspectives de coopération entre le Congrès et la Tunisie après l'adoption d'un statut de « partenaire pour la démocratie locale » (octobre 2014) M. Enrico Vannucci, Chef de Division des Relations Externes et des Priorités Thématiques du Congrès
12h30 – 13h00	La « Stratégie pour l'innovation et la bonne gouvernance au niveau local » : un instrument concret destiné à améliorer la gouvernance à l'échelon local et à promouvoir les douze Principes de bonne gouvernance démocratique M. Alfonso Zardi, chef du Service des institutions démocratiques et de la gouvernance, Division de la bonne gouvernance
13h00 – 13h15	Conclusions
14h15	Départ de la navette pour l'hôtel
15h00	Départ de la navette de l'hôtel pour la gare
16h00	Départ de la navette de l'hôtel pour l'aéroport
16h01 - 19h03	TGV Strasbourg-Aéroport Paris-Charles de Gaulle (via Marne la vallée)
21h05 - 22h30	Vol Paris-Tunis

Annexe II

Promotion de la bonne gouvernance, lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent (SNAC Tunisie)

Visite d'étude au Conseil de l'Europe
Strasbourg, 12-13 juin 2014

Liste des participants

Participants	Institution	Position
TUNISIE		
M. ANNABI, Samir	Instance nationale de lutte contre la corruption	Président
M. BEN KHELIFA, Anouar	Secrétariat d'Etat à la gouvernance et à la fonction publique	Secrétaire d'Etat
M. BEN SALAH, Walid	Ordre national des experts comptables	Secrétaire général
M. BESSROUR, Fares	Secrétariat d'Etat à la gouvernance et à la fonction publique	Directeur général des réformes et des perspectives administratives
Mme BOURIEL, Najla	Assemblée nationale constituante Commission parlementaire de la réforme administrative et de la lutte contre la corruption	Député, membre de la Commission
M. BOUZID, Jalel	Assemblée nationale constituante Commission parlementaire de la réforme administrative et de la lutte contre la corruption	Député, membre de la Commission
Mme CHELBI, Kaouthar	Consulat de Tunisie	Consul adjoint
M. DAAJI, Brahim	Assemblée nationale constituante	Conseiller
M. EL AYADI, Abderraouf	Assemblée nationale constituante Commission parlementaire de la réforme administrative et de la lutte contre la corruption	Député, rapporteur et vice-président de la Commission
M. FARHAT, Elyes	Ministère des finances Contrôle général des finances	Contrôleur général des finances
M. FATTOUCH, Nabil	Secrétariat d'Etat aux domaines de l'Etat et aux affaires foncières	Chargé de mission au cabinet du Secrétaire d'Etat, chef de la cellule gouvernance

M. KADDOUR, Souheil	Ministère de la justice	Chargé de mission au cabinet du Ministre de la justice, chef de la cellule de gouvernance
M. LADHARI, Khaled	Présidence du gouvernement - Contrôle général des services publics	Contrôleur général des services publics
M. MRAD, Nejib	Assemblée nationale constituante Commission parlementaire de la réforme administrative et de la lutte contre la corruption	Député, rapporteur et vice-président de la commission
M. MZIOU, Hatem	Ordre national des avocats	Trésorier
M. NACEUR RIDENE, Mohamed	Présidence du gouvernement - Contentieux de l'Etat	Directeur général
M. OUESLATI, Ibrahim	Pôle judiciaire financier	Doyen des juges d'instruction
M. SILINI, Hatem	Cour des comptes	Président de chambre
M. TAKTAK, Maher	Conseil régional gouvernemental de Kairouan	Chef de la cellule gouvernance de Kairouan
M. TARROUCHE, Khaled	Ministère de l'Intérieur	Chargé de mission au cabinet du Ministre de l'Intérieur, chef de la cellule de gouvernance
M. TRABELSI, Anis	ATIT	Président
M. YOUNES, Khemais	Conseil régional gouvernemental de Jendouba	Chef de la cellule gouvernance de Jendouba
Mme ZEHRI, Rym	Observatoire national des marchés publics	Responsable
M. ZGUIDANE, Ridha	Consulat de Tunisie	Consul
CONSEIL DE L'EUROPE		
Mme AMIOT Flore	Bureau de la Direction générale des programmes Division Voisinage	Division Voisinage
M. CHEVTCHENKO, Pavel	Secrétariat de l'Assemblée parlementaire - Commission des affaires politiques	Secrétaire de commission
M. MANCINI, Alessandro	Secrétariat de l'Assemblée parlementaire	Administrateur
Mme MANSELLI, Gaia	Bureau de la Direction générale des programmes Division Voisinage	Division Voisinage

Mme MARKOVÒVÀ, Katerina	Bureau de la Direction générale des programmes Division Voisinage	Division Voisinage
Mme MARTIN-MICALLEF, Gaël	Secrétariat de la Commission de Venise, - Direction générale I	Juriste de la Division des Elections et des Référendums
Mme MEUDAL-LEENDERS, Sophie	Secrétariat du Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) Direction générale I	Administratrice
M. NEBYVAEV, Igor	Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité - Direction générale I	Administrateur de l'Unité de coopération du crime économique
M. PARENT, Guillaume	Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité - Direction générale I	Coordinateur de programme
Mme STOICA-BECHT, Livia	Secrétariat du Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) - Direction générale I	Cheffe de l'Unité de monitoring LAB/CFT et relations extérieures
M. TAUBNER, Zoltan	Direction des Relations Extérieures	Directeur
M. VANNUCCI, Enrico	Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	Chef de Division des Relations Externes et des Priorités Thématiques du Congrès
M. ZARDI, Alfonso	Service des institutions démocratiques et de la gouvernance, Division de la bonne gouvernance – Direction générale II	Chef du Service
EXPERTS		
M. AIT TALEB, Ahmed	Direction générale de la sureté publique (Maroc)	Commissaire divisionnaire
M. SETTI, Abdelkarim	Ministère de l'Economie et des finances	Conseiller du Ministre
INTERPRETES		
Mme BAILEY-RAVET, Sally M. GUITTONNEAU, Nicolas Mme MARCHINI, Isabelle		